



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 28 octobre 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Monsieur le Maire Robert Bérubé et Messieurs les conseillers, Nicholas Ouellet, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer

Madame Ginette Roy, directrice générale est aussi présente.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 24 octobre 2019 par le maire Monsieur Robert Bérubé et tenue le 28 octobre 2019 à 19 h à la salle du conseil municipal.

M. le Maire présente l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation de la soumission pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Poulin
3. Réaffectation budgétaire
4. Salaire de la directrice générale adjointe
5. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 222, boul. Bégin - Les Jardins du Clocher
6. Période de questions
7. Fermeture de l'assemblée

219.10.19

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 soit accepté tel que présenté.

220.10.19

2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE POULIN

ATTENDU QUE le projet de prolongement du réseau d'égout sur la rue Poulin a été déposé dans la planification des travaux de la TECQ 2014-2018 et accepté par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui financera la totalité de ce projet ;

ATTENDU QUE la compagnie Tetra Tech inc. de Rimouski a eu le mandat de réaliser l'ingénierie de ce projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a déposé un appel d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du Gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE 8 fournisseurs ont déposé une offre dont voici les résultats :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Action Progex inc.	221 068,18 \$
Excavations Bourgoïn & Dickner	247 087,03 \$
Les entreprises JR Morin inc.	257 457,77 \$
Michel Gamache et frères inc.	258 118,88 \$
Les excavations Lafontaine inc.	272 152,72 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	273 295,00 \$
Construction B.M.L. Division Sintra inc.	274 928,22 \$
Excavations Deschênes et fils inc.	329 276,90 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le contrat pour le prolongement du réseau d'égout sur la rue Poulin soit octroyé à l'entreprise _____ au montant de _____ \$ taxes incluses ;

QUE le maire monsieur Robert Bérubé et la directrice générale madame Ginette Roy soient autorisés à signer le contrat avec l'entreprise _____.

221.10.19

3. RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les réaffectations budgétaires suivantes :

875 \$	De	02 33000 521	Déneigement Fronteau/Verbois
	À	02 33000 522	Entretien et réparation trottoir
1 080 \$	De	02 41400 650	Vêtements, chaussures et accessoires
	À	02 45110 629	Autres bacs récupération
860 \$	De	02 62100 310	Frais de déplacement
	À	02 41301 310	Frais de déplacement personnel
235 \$	De	02 45120 951	Quote-part site d'enfouissement St-Philippe
	À	02 43000 970	Cours d'eau
12 000 \$	De	03 31000 001	Activités d'investissement
	À	02 41300 525	Entretien réparation véhicule hygiène
1 600 \$	De	02 32000 525	Entretien réparation véhicule voirie
	À	02 41300 525	Entretien réparation véhicule hygiène
32 \$	De	02 11000 493	Réceptions
	À	02 11000 494	Cotisations associations et abonnements
235 \$	De	02 13000 414	Honoraires professionnels
	À	02 19000 412	Services juridiques
345 \$	De	02 22000 528	Entretien réparation caserne
	À	02 23000 525	Entretien des citernes
45 \$	De	02 32000 622	Achat de sable, gravier
	À	02 32000 625	Achat d'asphalte
1785 \$	De	02 32000 649	Grilles de rue
1 435 \$	À	02 32000 1521	Réfection de fossés
350 \$	À	02 320001 522	Balayage des rues
3 000 \$	De	02 32000 526	Entr. Rép. machinerie équipement
575 \$	De	02 32000 525	Entr. Rép. véhicules voirie
3 575 \$	À	02 33000 526	Entr. Rép. véhicules déneigement
90 \$	De	02 41301 649	Pièces et accessoires eau potable
	À	02 41201 649	Pièces et accessoires usine
1 155 \$	De	02 41400 522	Entr. Rép. usine traitement eaux usées
780 \$	À	02 41300 521	Entr. Rép. réseau eau potable
375 \$	À	02 41400 521	Entretien réparation étangs
860 \$	De	02 62100 310	Frais de déplacement développement
	À	02 41301 310	Frais de déplacement eau potable
500 \$	De	02 41300 454	Service de formation eau potable
1 300 \$	De	02 13000 454	Formation et perfectionnement adm.
1 800 \$	À	02 41400 454	Réseau d'égouts formation
1 670 \$	De	02 41300 635	Produits chimiques
400 \$	À	02 41500 521	Entr. Rép. égout pluvial grilles
200 \$	À	02 43000 970	Cours d'eau
1 070 \$	À	02 45110 629	Bacs récupération

222.10.19

4. SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QUE Mme Manon Lévesque a assuré l'intérim à la direction générale depuis le 27 mars 2019 ;

ATTENDU QUE cette dernière a su assurer, au fil des ans, une permanence à l'administration municipale et un suivi des dossiers administratifs relevant de la direction générale en l'absence de celle-ci ;

ATTENDU la récente nomination de la directrice générale et le transfert de nombreux dossiers ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir le salaire actuel de la directrice générale adjointe, aux mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 2019 et que son salaire soit revu pour l'année 2020.

223.10.19

5. DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 222, BOUL. BÉGIN - LES JARDINS DU CLOCHER

ATTENDU QUE le 16 juillet 2019, les Jardins du Clocher soumettait à la Commission municipale, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 222, boulevard Bégin à Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme recommande à la Commission municipale du Québec de refuser la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 222, boul. Bégin au nom de Les Jardins du Clocher.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

224.10.19

12. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à _____.

Robert Bérubé
Maire

Ginette Roy
Directrice générale